

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

Raison d'être

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a été mise sur pied pour regrouper et renforcer les activités de surveillance des mesures de protection des consommateurs dans le secteur financier sous réglementation fédérale et diversifier les activités liées à l'éducation des consommateurs et à la littératie financière. Les Canadiens disposeront ainsi de l'information et des compétences financières dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées et participer activement au marché financier et contribuer à l'améliorer.

Rôle et mandat

L'ACFC est un organisme fédéral établi en vertu de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* (Loi sur l'ACFC). L'Agence remplit les rôles énoncés aux articles 3. (2) et 3. (3) de la Loi sur l'ACFC.

3. (2) L'agence a pour mission :

a) de superviser les institutions financières et les organismes externes de traitement des plaintes pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables, ainsi qu'à toutes conditions imposées par le ministre ou tous engagements exigés de sa part en vertu d'une loi mentionnée à l'annexe 1 relativement à la protection des clients des institutions financières ou à toutes instructions données par celui-ci en vertu de la présente loi;

b) d'inciter les institutions financières et ces organismes à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions, conditions, engagements et instructions visés à l'alinéa a);

(b.1) d'inciter les institutions financières à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre leurs codes de conduite volontaires en vue de protéger les intérêts de leurs clients; de rendre ces politiques et procédures accessibles au public ainsi que les engagements publics pris par ces institutions en vue de protéger ces intérêts;

c) de surveiller la mise en œuvre des codes de conduite volontaires adoptés par ces institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients, de rendre ces codes accessibles au public et de surveiller les engagements publics pris par les institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients;

d) de sensibiliser les consommateurs en ce qui a trait aux obligations des institutions financières et des organismes externes de traitement des plaintes découlant des dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables et à toute question liée à la protection des consommateurs de produits et de services financiers;

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

e) de favoriser, en collaboration avec les ministères, sociétés mandataires ou organismes fédéraux ou provinciaux, les institutions financières et les organisations de consommateurs ou autres, la compréhension des services financiers et des questions qui s’y rapportent;

f) de surveiller et d’évaluer les tendances et questions qui se dessinent et qui peuvent influencer sur les consommateurs de produits et services financiers;

g) de collaborer avec les intéressés au développement et au soutien d’initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, coordonner ses activités avec les leurs.

3. (3) Elle a également pour mission :

a) de superviser les exploitants de réseaux de cartes de paiement pour s’assurer qu’ils se conforment aux dispositions de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement et de ses règlements;

b) d’inciter les exploitants de réseaux de cartes de paiement à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement et de ses règlements;

c) de surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par les exploitants de réseaux de cartes de paiement et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics qu’ils ont pris concernant leurs pratiques commerciales à l’égard des réseaux de cartes de paiement;

d) de sensibiliser le public en ce qui a trait aux obligations des exploitants de réseaux de cartes de paiement au titre des codes de conduite volontaires ou au titre de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement. »

Présentation

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés par la direction conformément à l’article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS), selon la comptabilité d’exercice.

Les présents états financiers trimestriels n’ont pas fait l’objet d’une vérification ou d’un examen externe.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le
30 septembre 2015

Modèle de financement de l'ACFC

L'ACFC recouvre ses coûts au moyen de plusieurs sources de revenus. Les activités de l'ACFC sont essentiellement financées par les cotisations que lui versent les entités financières qu'elle surveille, en fonction de leur actif, de leur revenu-primés ou du nombre de leurs transactions.

Les états financiers trimestriels ci-joints reflètent l'autorisation légale de l'ACFC de dépenser les cotisations et autres recettes en vertu du paragraphe 13(2) de la Loi sur l'ACFC et de toute autre autorisation accordée par le Parlement et exercée par l'ACFC. L'Agence reçoit des crédits annuels de cinq millions de dollars en vertu du paragraphe 13(3) de la Loi sur l'ACFC pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intéressés à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens, et coordonner ses activités avec les leurs. Ce financement est présenté au titre du financement public dans l'État des résultats et le montant concorde avec les conditions approuvées par le Conseil du Trésor et y est assujéti.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

Examen et faits saillants financiers : résultats depuis le début de l'exercice

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de six mois qui s'est terminée le 30 septembre 2015 s'élevaient à 7 381 304 \$, ce qui représente une diminution de 605 324 \$ ou de 7,58 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution de 935 695 \$ des dépenses liées aux services professionnels par rapport à celles de l'exercice précédent. Cependant, cette diminution est annulée en partie par une augmentation de 396 199 \$ des coûts relatifs aux ressources humaines.

Les dépenses liées aux services professionnels pour les six premiers mois de l'exercice 2014-2015 comprennent les 1 038 800 \$ qui ont été affectés à la réalisation de l'Enquête canadienne sur les capacités financières. Comme l'Enquête est menée tous les cinq ans, elle n'a pas eu lieu en 2015-2016.

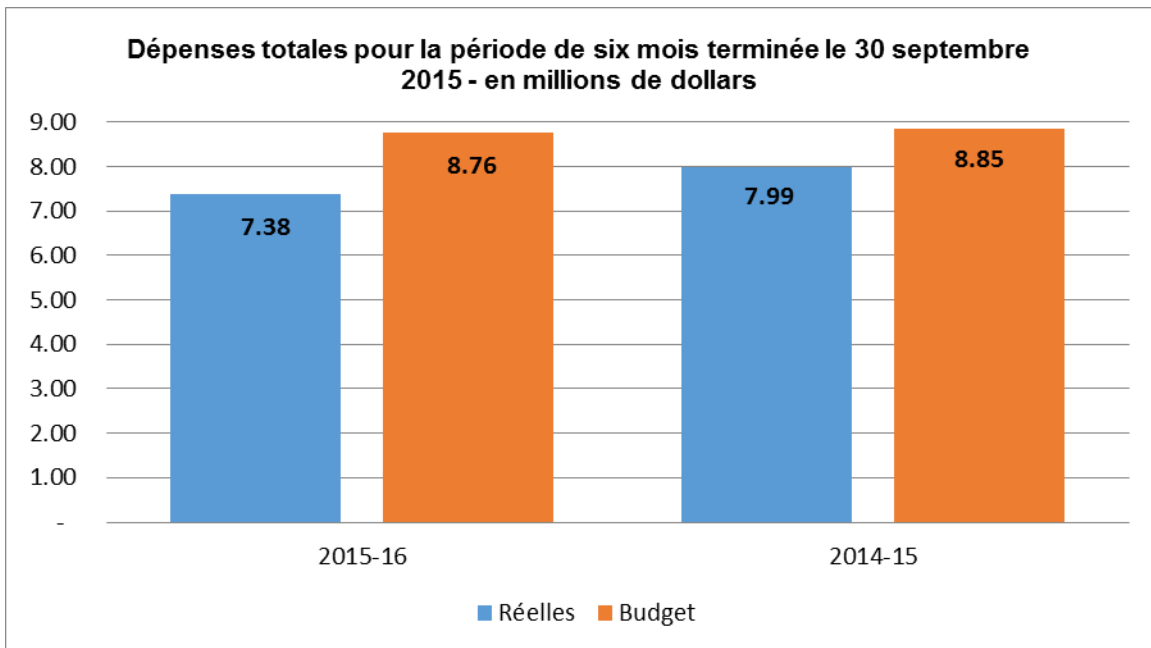
Les coûts relatifs aux ressources humaines ont augmenté de 396 199 \$ ou de 8,34 % en raison des postes vacants ou nouveaux qui ont été pourvus, principalement au bureau de la chef du développement de la littératie financière, au cours de la deuxième moitié de l'exercice de 2014-2015. Cette hausse s'explique aussi par la croissance planifiée de la rémunération des employés selon les conditions d'emploi.

Les frais d'hébergement ont chuté de 59 220 \$ ou de 13,08 % par rapport à la même période en 2014-2015, ce qui s'explique en grande partie par la réduction de l'amortissement puisque les améliorations locatives sont maintenant entièrement amorties. Cette diminution est aussi attribuable aux modalités plus avantageuses du bail qui a été reconduit en septembre 2014.

Les dépenses administratives et autres ont, quant à elles, augmenté de 32 601 \$ par rapport au même semestre l'an dernier. Cette progression découle de la hausse des frais de conférence engagés au titre du Programme de la littératie financière.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de six mois qui s'est terminée le 30 septembre 2015 se chiffraient à 7 381 304 \$, ce qui représente 84,24 % des dépenses budgétisées pour la période, comparativement à 90,27 % pour la même période de l'exercice précédent. L'écart de 1 380 809 \$ par rapport au budget au 30 septembre 2015 s'explique en grande partie par la période à laquelle les postes vacants ou nouveaux ont été pourvus et les contrats pour services professionnels ont été conclus.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le
30 septembre 2015



Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

Examen et faits saillants financiers – Résultats trimestriels

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 septembre 2015 s'élevaient à 3 811 699 \$, ce qui représente une diminution de 190 733 \$ ou de 4,77 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse découle en grande partie d'une diminution de 322 592 \$ des coûts associés aux services professionnels.

Au cours de la période de trois mois qui s'est terminée le 30 septembre 2014, l'ACFC a dépensé 402 800 \$ en services professionnels pour la réalisation de l'Enquête canadienne sur les capacités financières. Comme l'Enquête n'a pas été répétée en 2015-2016, les dépenses liées aux services professionnels ont chuté de 322 592 \$ ou 32,60 % par rapport à l'exercice précédent.

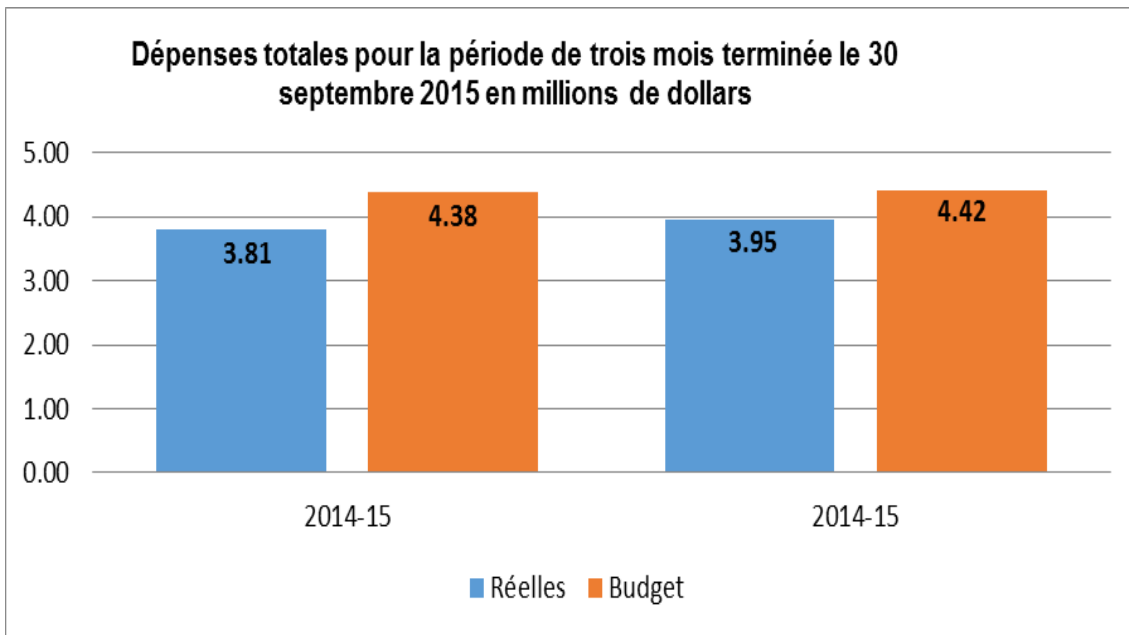
Les coûts relatifs aux ressources humaines ont, quant à eux, augmenté de 173 992 \$ ou de 7,10 % en raison des postes vacants ou nouveaux qui ont été pourvus, principalement au bureau de la chef du développement de la littératie financière, au cours de la deuxième moitié de l'exercice de 2014-2015. Cette hausse s'explique aussi par la croissance planifiée de la rémunération des employés selon les conditions d'emploi

Les dépenses relatives à la technologie de l'information ont chuté de 77 600 \$ ou de 28,28 % puisque des ressources ont été prévues à l'interne pour la maintenance des applications de l'ACFC et d'autres travaux, afin d'éviter de recourir aux services de ressources externes.

Les dépenses administratives et autres ont augmenté de 52 451 \$ en raison de la hausse des frais de conférence engagés au titre du Programme de littératie financière et de la date à laquelle d'autres dépenses ont été effectuées.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 septembre 2015 se chiffraient à 3 811 699 \$, ce qui représente 87 % des dépenses budgétisées pour la période, comparativement à 90,58 % pour la même période de l'exercice précédent. L'écart de 569 358 \$ par rapport au budget au 30 septembre 2015 s'explique en grande partie par la période à laquelle les postes vacants ou nouveaux ont été pourvus et par les contrats pour services professionnels qui ont été conclus.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le
30 septembre 2015



Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

Financement public

Outre les revenus provenant des cotisations que les entités financières qu'elle surveille lui versent en fonction de leur actif, de leur revenu-primés ou du nombre de leurs transactions, l'ACFC a reçu des crédits parlementaires totalisant 5 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (5 millions de dollars en 2012-2013) pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intéressés à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens, et coordonner ses activités avec les leurs. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2015, l'ACFC a utilisé 1,71 million de dollars (2,30 million de dollars en 2014-2015) de ces crédits.

Risques et incertitudes

Risques globaux et répercussions sur les états financiers

Les risques globaux résultent de conditions, d'événements, de circonstances, de mesures ou d'une absence de mesures susceptibles de nuire à la capacité de l'ACFC d'atteindre ses objectifs et de mettre ses stratégies à exécution. Le risque d'entreprise est plus général que le risque d'anomalies importantes dans les états financiers. Les risques globaux pourront avoir des conséquences financières et, par conséquent, un effet sur les états financiers.

Gestion du risque d'entreprise

Le contexte dans lequel l'ACFC exerce ses activités présente un éventail de risques susceptibles de nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Bon nombre de ces risques sont omniprésents, mais la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs de l'ACFC varie selon la conjoncture économique et financière ainsi que le contexte du secteur des services financiers et son incidence sur les consommateurs de produits et services financiers. L'exécution du mandat de l'Agence dépend de la capacité de celle-ci de recenser, évaluer, prioriser et élaborer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les domaines où son exposition au risque est la plus élevée.

Contextes économique et industriel et cadre de surveillance

L'ACFC exerce ses activités dans un marché financier changeant, qui offre des produits financiers de plus en plus complexes et de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Dans certains cas, les régimes de réglementation peuvent avoir de la difficulté à suivre le rythme de ces changements rapides.

L'Agence doit continuer à déterminer les répercussions de ces changements, être prête à agir avec diligence et rester souple. L'ACFC doit également veiller à rester au courant des tendances

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les périodes de trois et de six mois qui se sont terminées le 30 septembre 2015

et des faits nouveaux ainsi que des échanges tenus au pays et à l'échelle internationale pour tirer le meilleur parti des possibilités qui en découleront, tout en gérant les risques pour garantir la réalisation de son mandat.

Risques externes

Capacité de remplir son mandat et diversité des influences extérieures

Pour faire avancer les principales composantes de son programme de littératie financière et de la stratégie nationale pour la littératie financière, l'ACFC s'appuie largement sur un réseau diversifié de partenaires et d'intervenants des secteurs public, privé et à but non lucratif et cherche à créer des alliances solides, stratégiques et crédibles. Chaque partenaire ou intervenant a ses propres intérêts et objectifs, qui peuvent être différents de ceux de l'Agence. L'ACFC continuera de définir des critères de partenariat pour l'élaboration de programmes et elle maintiendra des méthodes optimales pour garantir la réalisation de buts communs.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés. Veuillez vous reporter à la note 14 des états financiers pour obtenir une analyse complète des risques financiers auxquels l'ACFC est exposée.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement important au chapitre des activités, du personnel et des programmes durant le trimestre terminé le 30 septembre 2015.

Approbation par la haute direction

Approuvé par

Lucie M.A. Tedesco
Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Brigitte Goulard
Commissaire adjointe

Dirigeante principale des finances

Le 23 novembre 2015